



Un engagement envers la vérité, la justice et la réconciliation

Le Canada a la réputation d'abriter une société multiculturelle qui respecte les droits de la personne. Toutefois, le Canada, en tant que nation, ne respecte pas encore complètement les nations autochtones et leurs droits inhérents, tels qu'ils ont été reconnus par la Proclamation royale de 1763 et les nombreux traités subséquents. Des injustices et des préjudices ont été perpétrés – et continuent de l'être – contre des peuples autochtones et des communautés de couleur, à la suite de la colonisation des Premières Nations et des politiques racistes des gouvernements au Canada. En dépit de la prospérité économique du Canada, les Premières Nations et les peuples de couleur continuent de subir un niveau de pauvreté et des disparités connexes disproportionnés par rapport au reste de la population.

En tant que signataires des traités, nous partageons une vision du Canada qui promet justice, respect, égalité et prospérité pour tous, sur ses terres et territoires. Nous croyons que le premier pas essentiel à prendre pour réaliser cette vision est de reconstruire et renouveler les relations entre les peuples autochtones et les peuples non autochtones du Canada, dans le cadre d'une démarche de réconciliation qui respecte entièrement nos rôles respectifs de signataires des traités.

La réconciliation signifie se souvenir des préjudices passés et y remédier. La réconciliation signifie procéder à des réparations et restaurer la justice. Elle s'articule autour des principes d'équité, de dignité, de justice et de respect pour tous les peuples. La réconciliation véritable contribue à la guérison des victimes d'injustice et libère la société canadienne du fardeau de sa culpabilité collective.

À l'heure où nous nous embarquons dans cette recherche commune de la vérité, de la justice et de la réconciliation, nous nous engageons par les présentes, depuis aujourd'hui et pour toujours, à travailler ensemble à l'atteinte des objectifs suivants :

- Respecter toutes les dispositions des Traités sur lesquels notre pays se fonde et qui nous lient tous en tant que signataires des Traités;
 - Bâtir et reconstruire des relations entre et parmi les peuples autochtones, les communautés de couleur et tout le reste de la population du Canada, qui sont fondées sur le respect mutuel des droits d'autrui et de sa place légitime dans la société canadienne;
- 

- 
- Continuer de s'informer sur les répercussions et les incidences intergénérationnelles des pensionnats autochtones sur les peuples autochtones, ainsi que sur l'impact des nombreuses autres injustices passées qu'ont subies les communautés de couleur;
 - Plaider en faveur de l'inclusion, dans le curriculum obligatoire de toutes les écoles, d'un cours sur la signification des Traités et des droits de la personne, ainsi que sur les histoires véritables des Premières Nations et des peuples de couleur, y compris les injustices passées et présentes;
 - Plaider en faveur de l'utilisation de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre stratégique de travail vers une réconciliation continue entre les peuples autochtones et les peuples non autochtones;
 - Encourager l'octroi de réparations pour des préjudices passés qui n'ont pas encore été reconnus ou réparés par les gouvernements du Canada;
 - Soutenir les efforts des communautés autochtones en vue de renouveler les relations de nation à nation avec les gouvernements du Canada;
 - Appuyer le travail de la Commission de vérité et réconciliation et demander la prolongation du mandat de la Commission.

Travaillons de concert à la transformation du Canada, de l'image que nous nous faisons du pays en ce qu'il devrait véritablement devenir, une société juste. Notre avenir en dépend.

